

DEPARTEMENT
MEUSE
ARRONDISSEMENT
COMMERCY
Canton de DIEUE SUR MEUSE

Commune de LEVONCOURT

PROCES-VERBAL
Des délibérations du Conseil Municipal du 21 janvier 2025

Le 21 janvier 2025 à 19 H 00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Levoncourt se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Madame Marie-Pierre VERDUN, Maire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément à l'Article L.2127-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : DAILLY Sylvie, JACQUEMIN Jérémy, THIRION Aline, VERDUN Marie-Pierre, WILLIÉ Annick, formant la majorité des membres en exercice.

Était absent : JACQUEMET Stéphane

En l'application de l'Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sylvie DAILLY a été désignée Secrétaire de séance.

Date de la convocation : 15 janvier 2025

Nombre de membres : 06

Nombre de présents : 05

Nombre de votants : 05

ORDRE DU JOUR :

◆ **RENOVATION EXTERIEURE DE L'EGLISE** : délibération portant sur la sollicitation de l'Etat au titre de la DETR et de la sollicitation de la REGION GRAND EST au titre du « COUP DE POUCE RURAL » ;

◆ **RENOVATION INTERIEURE DE L'EGLISE** : délibération portant sur la sollicitation de l'Etat au titre de la DETR et de la sollicitation de la REGION GRAND EST au titre du « COUP DE POUCE RURAL » ;

◆ **AMENAGEMENT DE VOIRIE RUE DERRIERE LE PONT** : délibération portant sur la sollicitation de l'Etat au titre de la DETR et de la sollicitation du DEPARTEMENT au titre du fonds « Amendes de Police » (*).

Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 19 H 00

Plusieurs travaux sont envisagés pour l'année 2025, à savoir :

- Rénovation extérieure de l'église : travaux d'entretien et rénovation des murs et corniches. Travaux d'étanchéité, de nettoyage, de reminéralisation des pierres, reprise des fissures sur toutes les façades ;
- Rénovation intérieure de l'église : Peinture et travaux de plâtrerie dans la sacristie, chœur et nef ; mise en conformité du réseau électrique, pose d'un aérotherme pour remplacer les poêles à fioul ;

- Aménagement voirie : Création et extension d'un trottoir rue derrière le pont.

Ces trois dossiers sont éligibles à des aides de l'Etat (DETR) ainsi qu'à une participation financière de la Région GRAND EST (Coup de Pouce Rural).

Concernant la DETR, les dossiers sont à remettre pour le 31 janvier 2025 et il est nécessaire de prendre les délibérations sollicitant l'Etat et la Région GRAND EST pour pouvoir déposer les trois demandes de subventions.

◆ **RENOVATION EXTERIEURE DE L'EGLISE : délibération portant sur la sollicitation de l'Etat au titre de la DETR et de la sollicitation de la REGION GRAND EST au titre du « COUP DE POUCE RURAL » (DCM 202501-01)**

Par 5 voix pour, le Conseil Municipal :

- Accepte le projet de la rénovation extérieure de l'église de LEVONCOURT pour un montant de 42 319,25 € HT ;
- Sollicite une subvention au titre des concours financiers de l'Etat ;
- Sollicite une subvention au titre du concours financier de la Région GRAND EST (COUP DE POUCE RURAL) ;

◆ **RENOVATION INTERIEURE DE L'EGLISE : délibération portant sur la sollicitation de l'Etat au titre de la DETR et de la sollicitation de la REGION GRAND EST au titre du « COUP DE POUCE RURAL » (DCM 202501-02)**

- **TRAVAUX RENOVATION DE L'INTERIEUR DE L'EGLISE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS – PEINTURES ET TRAVAUX DE PLATRERIE - TRAVAUX D'ELECTRICITE ET REMISE AUX NORMES POUR CHAUFFAGE**

Par 5 voix pour, le Conseil Municipal :

- Accepte le projet de la rénovation intérieure de l'église de LEVONCOURT – peintures et travaux de plâtrerie, travaux d'électricité et remise aux normes, installation d'un nouveau mode de chauffage : sacristie, chœur et nef pour un montant de 38 277,59 € HT
- Sollicite une subvention au titre des concours financiers de l'Etat ;
- Sollicite une subvention au titre du concours financier de la Région GRAND EST (COUP DE POUCE RURAL) ;

◆ **AMENAGEMENT DE VOIRIE RUE DERRIERE LE PONT : délibération portant sur la sollicitation de l'Etat au titre de la DETR (DCM 202501-03) :**

Par 5 voix pour, le Conseil Municipal :

- Accepte le projet d'aménagement de voirie rue derrière le pont pour un montant de 9 848,10 € HT ;
- Sollicite une subvention au titre des concours financiers de l'Etat ;

** Vu le Règlement départemental de répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière entre les communes et les groupements de communes de moins*

de 10 000 habitants, approuvé par délibération du 22 juin 2023, modifié par délibération du 11 juillet 2024, la commune ne sollicite pas le DEPARTEMENT pour cette subvention.

Madame le Maire rappelle que la commune attendra le retour des aides octroyées par l'Etat et la Région GRAND EST pour valider l'enveloppe budgétaire des travaux à effectuer.

◆ **AFFAIRES DIVERSES :**

- **Rénovation de la toiture de la mairie** : Madame le Maire annonce au conseil municipal que, suite à une entrevue en Sous-Préfecture de Commercy, il a été décidé de différer les travaux de toiture de la mairie. En effet, après la visite de Monsieur Franck DENIAU de l'organisme TECH'FLUIDES, il apparaît que le bâtiment nécessite des travaux plus urgents que la toiture et qu'un diagnostic plus précis du bâtiment communal doit être réalisé. Par conséquent, un courrier sera adressé à Monsieur Le Sous-Préfet de Commercy pour apporter toutes les explications techniques ceci pour avoir un report de la DETR obtenue.
Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pourra aider la commune dans ses démarches et dans l'élaboration d'un projet plus conséquent pour la mairie.
- **Cloches** : Suite à un dysfonctionnement en fin d'année 2024, la société CHRETIEN est intervenue sur le boîtier alimentant la sonnerie des cloches de l'église, d'où les essais de sonnerie dans l'après-midi du 21 janvier 2025. Pour information, le boîtier de commande des cloches est obsolète (plus de 40 ans) et certaines pièces pour réparer celui-ci n'existent plus. La société CHRETIEN va faire parvenir un devis pour un nouveau boîtier.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : MARDI 25 FÉVRIER 2025 à 19H30

L'ordre du jour étant épuisé à 20 H 00, Madame le Maire clos la séance.

La secrétaire de Séance,

Le Maire,

Sylvie DAILLY

Marie-Pierre VERDUN

